

Réflexion sur l'insertion socioprofessionnelle de toxicomanes à partir de l'expérience de l'Association du Relais

Introduction

Sur le front de l'emploi en Suisse, l'année 2003 se caractérise par une hausse soutenue du nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi¹. Si l'on combine ce phénomène avec celui de la croissance des exigences des entreprises en matière de formation, de compétences professionnelles et de flexibilité, qu'elles sont dès lors les chances des personnes toxicodépendantes de retrouver un emploi stable, valorisant et rémunérateur ? En d'autres termes, l'insertion professionnelle des adultes et jeunes adultes en difficulté, et plus particulièrement des toxicomanes, est-elle aujourd'hui le fruit du hasard ou l'issue heureuse d'une stratégie réfléchie et d'une mise en œuvre efficace d'un processus d'insertion ? Cette question en appelle deux autres :

1. qui sont ceux qui peuvent mettre en œuvre un processus d'insertion professionnelle pouvant s'appuyer sur des stratégies actives ?
2. qui sont ceux qui, par manque de connaissances, de compétences, de ressources personnelles mobilisables ou d'un réseau relationnel dense ou du moins activable, sont contraints, d'une certaine manière par défaut, à mettre en œuvre des stratégies d'accès à l'emploi basées sur le hasard ?

Des enquêtes longitudinales et comparatives sur des adultes et jeunes adultes confrontés à la recherche d'un emploi seraient certainement des plus éclairantes pour cette série de questions. Malheureusement, en ce qui concerne la Suisse romande, la connaissance sociale sur l'insertion professionnelle des adultes en difficulté et plus particulièrement celle des toxicomanes est encore peu développée, pour ne pas dire inexistante.

Dès lors, à partir des expériences du Relais dans la création et la gestion de ses entreprises d'insertion et de ses espaces de formation qualifiants, notre article dressera les préoccupations qui nous animent sur la question de l'insertion socioprofessionnelle, des adultes et jeunes adultes en général et des publics toxicomanes en particulier. Nous traiterons plus particulièrement des entreprises d'insertion dites par l'économie et des espoirs, mais aussi des doutes qui pèsent sur elles ainsi que les questions de formation des publics faiblement qualifiés.

L'insertion socioprofessionnelle : la vocation première du Relais

Créée en 1971 par l'Office du Tuteur Général (OTG), la Fondation Vaudoise de Probation (FVP) et l'Office Vaudois Anti-alcoolique (OFA) pour offrir une structure résidentielle à des adultes en difficulté, l'Association du Relais et son personnel ont tout au long de ces trente dernières années repéré de nouvelles problématiques sociales qui apparaissaient au sein de la société civile et mis en œuvre des programmes d'action sociale destinés à des publics plus ciblés tels que toxicomanes, sidéens, chômeurs ou encore illettrés. En vertu du principe de subsidiarité qui caractérise en Suisse le développement de l'action sociale (Butschi et Cattacin 1996 et Martignoni et Rossini 1999) l'Association du Relais a le plus souvent avancé les fonds nécessaires au

¹ Selon le SECO, leur nombre pourrait dépasser 200 000 dans le courant de l'année 2003.

démarrage de telle ou telle activité. Ce n'est qu'une fois la problématique devenue une préoccupation politique et documentée que l'Association obtenait des fonds additionnels pour consolider voire développer la prise en charge de tel ou tel groupe d'adultes en difficulté.

A ce jour, l'Association du Relais exploite une dizaine de structures réparties dans différents lieux du canton de Vaud. Il s'agit d'une structure résidentielle basée à Morges, de quatre structures ambulatoires dites Action Socio-éducative en Milieu Ouvert (ASEMO) dont une spécialisée dans l'accompagnement de sidéens, de 6 entreprises d'insertion regroupées à Morges, de deux centres de formation pour chômeurs et bénéficiaires du Revenu Minimum de Réinsertion (RMR), d'un dispositif itinérant d'éducateurs de rue et d'une structure de coordination des acteurs concernés par les problématiques de toxicodépendance au sein de la région lausannoise et dans différents lieux du canton. Une centaine de professionnels de l'action sociale compose le personnel de l'Association. Celui-ci dispense ses prestations à plus de mille personnes qui font appel annuellement aux différentes structures du Relais.

Avec le recul, on peut dire que si la toxicomanie a joué le rôle catalyseur, à aucun moment elle n'a constitué un domaine exclusif d'activité et en conséquence, il n'a jamais été possible d'ignorer la polysymptomatique évolutive des usagers. A certains moments historiques, en fonction essentiellement de la conjoncture économique, les effets de cumul ont mis en évidence la dimension économique, voire son double sur le plan des connaissances, la sous-éducation. L'emploi, ou plutôt, comme base de départ, le non-emploi ou la difficulté de trouver un emploi, est certainement devenu dans le scénario socio-éducatif du Relais, toutes périodes confondues (mais avec des nuances, comme dit plus haut, selon la conjoncture), un passage inéluctable caractérisant en partie les difficultés d'insertion des usagers. Les ateliers² du Relais tentent d'offrir une alternative à l'exclusion socioprofessionnelle, mais il n'empêche que des questions demeurent quant au rôle que peuvent jouer ces organisations et nous projetons d'en débattre dans la deuxième partie de cet article.

Les entreprises d'insertion par l'économique : entre l'espoir et le doute

Encore peu nombreuses en Suisse³, ces entreprises sont présentes aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord⁴. Elles tentent de répondre à l'essoufflement du modèle d'intégration reposant sur l'économie publique et privée et sont associées au tiers secteur à finalités sociales et économiques (Defourny, 1996). Toutefois, ces initiatives suscitent un débat nourri et fort intéressant que nous pourrions résumer en ces termes : les institutions privées à caractère social qui créent et gèrent des entreprises d'insertion dans le but de maintenir le lien social, de favoriser l'insertion professionnelle des plus démunis et de faire émerger de nouveaux emplois concourent-elles à la création d'un modèle d'intégration renouvelé ou participent-elles à une libéralisation accrue des échanges et au désengagement de l'Etat ? Mais avant de tenter de répondre à cette question, il nous paraît utile de schématiser les acteurs en présence.

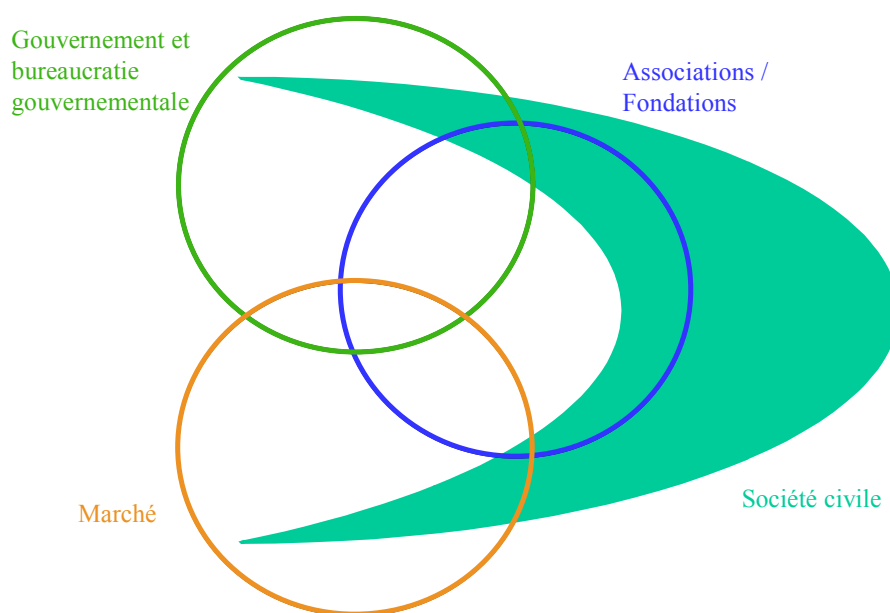
Les entreprises d'insertion par l'économique mettent en jeu les acteurs relevant du monde associatif (les institutions privées) et de la société civile (les demandeurs de protection sociale), mais également du marché (les entreprises) ou en encore de l'Etat (Gouvernement et autorités administratives). Afin de pouvoir visualiser plus concrètement l'interdépendance complexe régnant entre ces différents acteurs, nous nous inspirons de Billis (2000) pour proposer une schématisation mettant en scène les organisations et acteurs qui nous intéressent, au travers de leurs relations avec ces différentes sphères.

² Depuis peu, nous sommes passés du vocable Ateliers à Entreprises d'insertion par l'économique, car cette appellation nous apparaît plus stimulante, moins stigmatisante.

³ Peu nombreuses et/ou mal documentée, voir à ce sujet le rapport scientifique résumé DO-RE, de Véronique Tattini et Jean-Charles Rey, Les entreprises sociales en Suisse : caractéristiques et conditions de développement, HEVS2, 2003

⁴ Les termes d'entreprises sociales ou d'insertion par l'économique sont les plus usités dans la littérature francophone.

Figure 1: Chevauchements Etat – Marché – Monde associatif

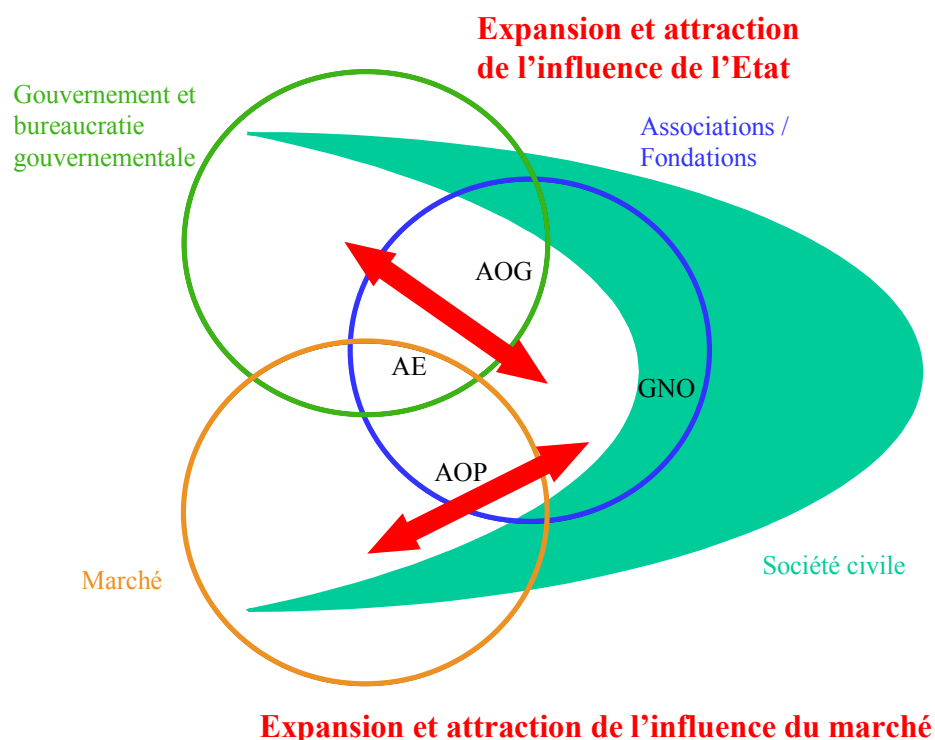


Le point de départ de cette schématisation est la relation entre ceux qui sont demandeurs de protection sociale et ceux qui fournissent une prestation à leur égard (en l'occurrence la sphère de la société civile et celle du monde associatif). Cette vision est toutefois incomplète dans la mesure où les acteurs prestataires de protection sociale se trouvent certes parmi les institutions sans but lucratif, mais sont également présents dans les structures de l'Etat et de son administration (sphère verte), voire relèvent d'acteurs privés ayant de leur propre chef développé une attitude et des actions de protection sociale (sphère orangée). Nous prenons malgré tout appui sur Billis, en apportant certaines modifications utiles⁵. Si ce schéma traduit en effet une volonté de représenter les acteurs concernés dans leur jeu de relations multiples, outre une approximation toujours discutable, il a le défaut d'être assez statique. La réalité est plus changeante que cela et nos observations nous poussent au moins à identifier deux processus marquants tendant à modifier les relations inter-acteurs ainsi décrites.

Premièrement, à l'aide de ces schémas on peut voir que les institutions qui interviennent dans la résolution des problèmes sociaux remplissent un rôle d'intermédiaires entre les différentes sphères d'activité ou d'influence. Selon Billis « Cette fonction d'intermédiation est nécessaire parce que les systèmes et la société civile s'interpénètrent - ils dépendent l'un de l'autre - et ont donc besoin d'organisation ou d'institutions qui 'intermédièrent' et rendent compatibles les différents langages et logiques d'action » (Butschi et Cattacin op. cit : 44). Les intersections des sphères Etat, Marché et Associations sont des éléments instables.

⁵ Nous avons notamment apporté un correctif en étirant la sphère de la société civile de manière à prendre en compte les contacts directs du « monde des personnes de la société civile » avec l'Etat et le Marché. Pour le reste, l'inspiration de BILLIS subsiste et elle est pour nous essentielle quant aux interactions-clés qui organisent l'activité de protection sociale.

Figure 2: Chevauchement et déplacements d'influence dans le jeu d'acteurs de l'action sociale



Ainsi, le développement des entreprises d'insertion agit sur l'intersection du marché et de la sphère associative. Celle-ci tend à prendre de l'ampleur en se peuplant de toute une série d'entreprises de réinsertion ou d'insertion par l'économique dont certaines penchent davantage du côté du marché, alors que d'autres revendiquent, avec un zeste de participation au marché, une existence essentiellement basée sur la mission de protection sociale. Pour être encore un degré plus concret, une association qui s'est par exemple lancée sur la production et la distribution d'un bien ou d'un service et qui aurait trouvé un débouché, c'est-à-dire une demande solvable, pourrait se transformer en société anonyme⁶. Les intersections AOP (Association Orientée sur le Profit) et AE (Associations Entrepreneuriales) évoquent cette possibilité⁷. Il s'agit d'une évolution spécifique, pas forcément centrale⁸, mais en tout cas, exemplaire de la nouvelle complexité des processus en cours dans le cadre de l'action sociale.

Comme le soulignent Butschi et Cattacin « cette perspective relationnelle ouvre toute une série de possibilités de compréhension des organisations participant à la construction du bien-être social en dehors de l'Etat-Providence et de l'économie. La notion d'organisation intermédiaire permet d'identifier le rôle de ces organisations à partir de leur relation complexe et ambiguë » (op. cit : 45).

⁶ L'analyse des Corporations de développement économique et communautaire du Québec (CEDEC) révèle ce genre de situations notamment dans le cas de la vente des produits bio ou de restaurants communautaires.

⁷ A contrario, nous avons vu des entreprises privées développer leurs activités dans la sphère associative auprès de chômeurs de longue durée et ceci en particulier à la suite de la flambée du chômage, c'est pourquoi la flèche rouge est double.

⁸ Bien que ce ne soit pas l'objet de cet article, nous attirons l'attention du lecteur sur une autre intersection en mouvement. En effet, dans le contexte de la mise en œuvre des outils de la nouvelle gestion publique dans les institutions privées, l'intersection Etat – monde associatif est également problématique. On peut ainsi imaginer le cas d'une association délivrant des services sociaux faire l'objet d'un tel contrôle de l'Etat et de son administration par le biais des Contrats de prestations par exemple, qu'elle serait, de fait, intégrée aux services publics. L'intersection AOG (Associations Orientées par le Gouvernement) illustre cette éventualité.

Les entreprises d'insertion comme alternative à l'exclusion

Les propositions pour développer les entreprises d'insertion reposent sur un constat assez simple. Premièrement, à force de disparaître les emplois finissent par manquer. Deuxièmement, les besoins à satisfaire pour améliorer la qualité de la vie dans notre société restent très importants. Faute de rentabilité immédiate ou par manque de solvabilité de la demande, ces besoins ne sont pas satisfaits par le privé. Quant à l'Etat, il renonce à les satisfaire faute de fonds disponibles et/ou ne sachant pas comment le faire. Les partisans de ce développement imaginent pouvoir créer des emplois dans des domaines d'activité aussi variés que la formation, les services sociaux, la garde d'enfants ou de personnes âgées ou encore dans les métiers de l'environnement, de la rénovation, voire de l'alimentation. Les mécanismes financiers restent encore à préciser, mais en gros ils mobiliseraient à la fois des ressources privées (paiement partiel des consommateurs) et publiques (subventionnement partiel en fonction d'un taux progressif d'autofinancement par exemple).

C'est ainsi que Jeremy Rifkin (1999) affirme que ce nouveau secteur est une alternative aux problèmes posés par le chômage⁹. Une autre figure emblématique de ce mouvement est Jean-Louis Laville (1994), chercheur au Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA). En partant d'observations de terrain en Europe et en Amérique du Nord et du Sud, il insiste sur la notion d'« hybridation » des économies marchandes, non marchandes et non monétaires de manière à créer des initiatives locales d'un nouveau type ayant pour mission de contribuer « à la fois à la cohésion sociale et à la création d'emplois par le rassemblement d'usagers, de professionnels et de bénévoles, ces initiatives concernant l'aide à domicile et l'accueil des jeunes enfants aussi bien que la santé, le transport, la culture ou les loisirs » (op. cit. : 136).

Defourny (1992) confie aux entreprises d'insertion une mission de « rattrapage et d'anticipation ». Il relève qu'elles peuvent s'avérer être un complément à l'action des pouvoirs publics et cela dans chacune des trois grandes fonctions que ceux-ci assument, soit celles de la production de services d'utilité collective, de redistribution et de régulation.

Les principaux arguments¹⁰ en faveur des entreprises d'insertion peuvent se résumer ainsi :

- Le tiers secteur/économie sociale et les entreprises d'insertion constituent une source quasi inépuisable d'emploi ;
- Elles représentent une alternative à la crise de l'emploi actuelle en développant des emplois utiles à la société ;
- Beaucoup de ces nouveaux emplois se trouvent dans la demande sociale qui ne peut être satisfaite compte tenu de sa faible solvabilité ;
- Une réorientation de certaines subventions publiques doit s'opérer, l'utilisateur doit en payer une partie et le bénévolat doit être mobilisé ;
- La définition des activités doit être tripartite (Etat, Monde associatif et usagers/consommateurs) ;
- La mobilisation des citoyens renforce les liens sociaux et l'espace associatif ainsi créé constitue un espace de vie démocratique ;
- Les entreprises d'insertion par l'économique peuvent représenter une nouvelle forme de distribution du revenu et remplir une fonction d'allocation des ressources ;
- En période de crise, elles peuvent être un complément à l'action de l'Etat dans ses fonctions de régulation ;
- Passage du welfare state au welfare mix.

⁹ « Au contraire de l'économie de marché, qui ne s'appuie que sur la productivité et peut donc envisager la substitution des machines aux hommes, l'économie sociale repose sur les relations entre les gens, sur la chaleur humaine, la camaraderie, la fraternité et la responsabilité – qualités difficilement automatisables. Précisément parce que ces vertus sont inaccessibles aux machines, elles seront le refuge naturel des victimes de la troisième révolution industrielle qui auront vu leur force de travail perdre quasi toute valeur marchande et seront à la recherche d'une nouvelle sens à leur vie » (op. cit. : 378).

¹⁰ Pour des impératifs de temps et de place, nous avons opté pour une présentation des arguments gravitant autour de ces entreprises d'insertion de manière à les faire apparaître comme la seule alternative crédible à l'exclusion massive d'individus du marché du travail. En optant pour cette présentation, nous sommes conscients que nous faisons l'impasse sur les nuances apportées par les différents auteurs. Les éléments conclusifs de cette dernière partie nous permettront d'y remédier partiellement.

Séduisant sur le papier, le développement de ce tiers secteur et des entreprises d'insertion qui lui sont associées, semble pourtant comporter de sérieuses difficultés de mise en œuvre et n'est pas exempt d'effets pervers. De plus, le concept reste flou, notamment en raison des frontières évolutives avec les secteurs du marché et de l'Etat. C'est ce que nous allons présenter ci-dessous.

Les entreprises d'insertion comme illustration du désengagement de l'Etat

Boivin et Fortier (1998), auteurs d'un ouvrage au titre évocateur « L'économie sociale : l'avenir d'une illusion » s'inquiètent de ce développement. A la question des gisements d'emploi que représente ce secteur, Boivin et Fortier rétorquent que si les entreprises d'insertion ainsi définies représentent effectivement une source inépuisable d'occupation, on voit difficilement en quoi elles contribueront à redistribuer la richesse matérielle. Les occupations qu'elles promeuvent ayant plus pour objectif de produire « un sens à la vie » que de créer des biens, il est peu probable qu'elles assurent une quelconque distribution des richesses¹¹. Ce qui pose tout le problème du financement des programmes ou entreprises dites d'économie sociale. Certaines d'entre elles, les coopératives par exemple, offriront des services et produiront des biens dont la circulation se fera selon les règles du marché : elles pourront donc s'autofinancer. Mais la plupart d'entre elles existeront pour prendre en main ce que le marché délaisse justement parce qu'il n'y a pas d'argent à y faire. Ces organisations dépendront alors des subventions discrétionnaires du gouvernement ou des possibilités de sous-traitance pour l'Etat. Pour l'instant, tout porte à croire que ce type de financement consistera essentiellement à un transfert de fonds des services publics – en particulier la santé et les services sociaux –, et de l'enveloppe de l'aide sociale vers l'économie sociale. Ce qui, concrètement, impliquera un transfert des assistés sociaux vers les entreprises autogérées de l'économie sociale, « façon élégante d'instaurer un système de travaux forcés » (op. cit. : 17). Pour ces auteurs, l'économie sociale et les entreprises d'insertion qui en font partie représentent une face à peine cachée du néolibéralisme et de la déréglementation du travail. Plutôt que de renforcer la capacité politique d'agir sur le capitalisme, l'économie sociale emprunte à la logique économique sa vision entrepreneuriale de notre société. C'est le glissement du welfare au workfare.

S'agissant de la question plus précise des types d'emploi concernés par ce tiers secteur à utilité sociale (gardes d'enfants, aide à domicile, etc..) Grel (1998) n'est pas moins virulent. Il y voit une marchandisation généralisée de la société. Il divise ce marché des services de proximité en deux grands types. Les services de réparation : « ces formes d'intervention sur autrui sont le fait de spécialistes dotés d'une compétence technique. Pour de nombreuses raisons, et en particulier leur coût, l'expansion de ces services ne peut être que limitée » (op. cit. : 202). Le second grand type de services relève « des travaux de serviteur qui prennent des formes de néodomesticité et de sous-emplois¹², c'est-à-dire les travaux que ceux qui gagnent bien leur vie transfèrent, pour leur avantage et sans gain de productivité, sur celles et ceux pour lesquels il n'y a pas d'emploi dans l'économie » (op. cit. : 202). Dans le cas de ce dernier type d'emplois et en admettant leur faible rémunération et protection sociale, le risque est grand de créer une espèce de sous-marché de biens d'utilité collective, sorte de « marché autogéré de la misère ».

Enfin, concernant la complémentarité de l'économie sociale et des entreprises d'insertion à l'action des services publics, Boivin et Fortier (1998) n'y voient qu'un transfert de tâches au monde associatif. « Le discours néolibéral, propose une nouvelle citoyenneté responsable dont l'un des éléments significatifs, le partenariat pour le développement social, justifie la déconstruction de l'Etat régulateur, estimé lourd et incompetent, et donne des allures vertueuses à la société civile, qu'on présuppose proche des gens, de leurs préoccupations et de leurs besoins. Dans la foulée de ce re-engineering de l'Etat, on privatise ce qui est rentable et on transfère le reste au secteur associatif et communautaire » (op. cit. : 15). Quant à cette nouvelle forme de redistribution du revenu les auteurs y voient surtout une déresponsabilisation de l'Etat face à la redistribution des richesses.

¹¹ Nous reviendrons plus loin sur le fait que cette critique n'est pas vraiment spécifique aux entreprises d'insertion ou de réinsertion.

¹² Ici encore, nous verrons que la critique n'est pas véritablement spécifique.

Ces différents points de vue soulèvent une série d'effets pervers que nous résumerions ainsi :

- Production de services de bas de gammes réservés aux groupes défavorisés ;
- Dévalorisation des activités conçues davantage pour tenter d'insérer ou de réinsérer des personnes que pour les usagers/consommateurs ;
- Apparition de nouveaux serveurs ;
- Renforcement d'un système à deux vitesses, ceux qui peuvent se payer ses nouveaux services et les autres ;
- Désengagement de l'Etat dans sa fonction de redistribution des richesses ;
- Remise en question des principes de gratuité de certains services ;
- Substitution d'emplois du secteur public par ceux du tiers secteur (cette substitution est également possible avec les emplois de l'économie privée) moins bien protégés ;
- Pression à la baisse sur les conditions et les salaires des employés du secteur public ;
- Institutionnalisation d'un marché de seconde zone pour citoyens et citoyennes de seconde zone ;
- Dérive du « welfare » au « workfare ».

On le voit, avec la liste des effets pervers soulevés par les opposants à ce nouveau secteur, le risque est grand que ce tiers secteur se transforme en une économie de misère et de dernier recours, mais normalisée. De nombreux intervenants de ce champ d'activité en sont conscients. Ainsi, Vaillancourt (1998) précise que ce modèle ne peut se crédibiliser que s'il est « ouvert à la démocratisation de l'ensemble de l'économie et des services collectifs et où l'Etat demeure la principale instance de régulation et de redistribution, l'économie sociale peut assurer la production de certains services de qualité non offerts directement par le réseau étatique. Le modèle que nous soutenons nécessite le maintien et le renouvellement des services publics dispensés par l'Etat. Ainsi il n'entraîne pas la substitution d'emplois. Enfin, comme pour les services collectifs produits par l'Etat, les services de l'économie sociale doivent être offerts par des travailleurs et des travailleuses dont les conditions de travail sont adéquates » (op. cit. : 5). Par conséquent, le développement de ces entreprises d'insertion ne pourra se faire sans le soutien et la reconnaissance des pouvoirs publics, avec tous les risques d'instrumentalisation du monde associatif que le recours à l'aide publique impliquent. De plus, un effort financier et humain devra être consenti pour développer les compétences du personnel et leur garantir des salaires comparables aux services publics et à ceux de l'économie privée. L'addition risque d'être plus lourde que prévu pour la collectivité.

La question de la concurrence entre le tiers-secteur et les secteurs privé et public doit être également au centre de l'attention. Si les emplois des entreprises d'insertion ou de réinsertion se substituent aux emplois publics et privés, son effet sur le chômage sera nul. Bien sûr, plusieurs auteurs reconnaissent la nécessité de créer des comités de contrôle de la concurrence réunissant des représentants syndicaux, patronaux ainsi que ceux du monde politique et associatif. Toutefois, le processus de mise en place sera long et leur fonctionnement très probablement semé d'embûches. On pourrait également imaginer un regroupement de ces différentes institutions qui fasse pression sur l'Etat pour que celui-ci réponde davantage aux préoccupations des citoyens et citoyennes.

Dans ce contexte et à défaut de mettre en œuvre les conditions de financement, de formation du personnel de ces organisations, de mise en réseau, de collaboration étroite avec l'économie privée et les pouvoirs publics, il y a de forts risques que ces entreprises participent à la seule gestion sociale de la pauvreté et constituent une forme déguisée du désengagement de l'Etat dans sa fonction de régulation sociale.

De l'illusion aux opportunités

Disons-le d'emblée, les critiques portées à l'encontre des entreprises d'insertion sont largement justifiées et nécessaires pour que de façon générale la problématique et la base de connaissance de ce secteur puisse progresser. Ceci étant, les critiques sont en partie critiquables et leur valeur n'est pas létale pour certaines des idées à l'œuvre dans les créations d'entreprises d'insertion. En effet, nous avons suggéré, ici et là, que plusieurs des critiques formulées pouvaient aussi bien s'adresser à d'autres configurations socio-économiques ou tendances touchant aux formes de l'emploi en général. La question est plutôt de savoir si l'on n'est pas plutôt au milieu d'une mutation du marché du travail marquée par des dangers, reculs et effets pervers de diverses sortes et que dans ce contexte, les formes propres aux entreprises de réinsertion ont malheureusement la propension à ne correspondre que trop bien à ces orientations.

Autre « critique de la critique », notamment sur l'accusation de former de la néodomesticité, de la servitude cachée, des sous-emplois : le modèle qui n'en constituerait pas n'existe jusqu'ici pas vraiment et les modes de création d'emplois de seconde zone sont multiples, la société n'ayant pas attendu les entreprises de réinsertion pour fabriquer ces décalages. Encore une fois, ici, s'agit-il d'un phénomène dont ces entreprises seraient le générateur ou y a-t-il une tendance lourde à l'œuvre dans notre société pouvant aussi prendre appui sur les entreprises en question pour se développer ? Répondre à cette nouvelle question revient à se demander, plus radicalement, si malgré les critiques exprimées jusqu'ici, il n'existe aucune valeur ajoutée sociale possible dans ce type d'expérience. Nous allons donc maintenant nous efforcer de suggérer à quelles conditions cela nous semble concevable.

Précisons tout d'abord que la création d'entreprises d'insertion ou de réinsertion pour pourvoir les personnes toxico-dépendantes en emploi et établir grâce à cela les bases de l'objectif de réinsertion ne peut constituer un but en soi. Ce n'est qu'un vecteur et surtout il s'agit d'une fenêtre d'action sur un processus de plus grande amplitude, dépassant durant le temps de l'emploi les caractéristiques spécifiques à celui-ci et au-delà de l'emploi dans l'entreprise à vocation de réinsertion, un travail de mise en réseau, de préparation de la transition, voire de suivi des personnes dans leur progression ultérieure.

Par facteurs à prendre en compte et à valoriser durant l'emploi même et au-delà du mérite associé au salaire et à l'acquisition de qualifications professionnelles particulières, nous voulons dire au minimum,

1. pour la personne bénéficiaire d'un emploi :
 - le soutien des différents rôles et des différentes compétences que la personne en voie de réinsertion doit assumer dans son parcours si le but est que celui-ci soit robuste ; de manière générale le renforcement de la personnalité de la personne (plusieurs plans d'action conjoints) pour que l'action entreprise soit durable, profonde et résiliente ;
 - l'utilisation des expériences positives comme principe de rebonds et d'élaboration de projets nouveaux, à court et à moyen terme ;
2. pour l'entreprise (et par ricochet pour la personne bénéficiaire d'un emploi) :
 - le développement d'un réseau de partenaires, dont plusieurs doivent être des entreprises non subventionnées, réseau devant permettre l'acquisition de connaissances et aussi la facilitation de la sortie des employés lorsqu'ils quittent l'entreprise (phase « transitive » - clé, selon Castra 200313, qui doit en effet être pensée et intermédiée);
 - l'exposition aux règles économiques ;

¹³ Le danger de ne pas inclure cet objectif au cœur même du travail de réinsertion serait en effet, sous l'alibi de peut-être, un jour, réinsérer, de favoriser une nouvelle dépendance, à savoir celle constituée par une socialisation interne. Cette idée-force de Castra où le problème de ne pas pouvoir garder une personne redevenue efficace (car devant laisser sa place à d'autres, en quelque sorte plus nécessiteuse) s'inscrit dans un paradoxe éducatif difficile à assumer.

- l'ouverture sur plusieurs dimensions de la société (économie, mais aussi monde associatif, dimension culturelle et artistique, santé) 14 ;
- l'ouverture sur de nouvelles niches d'activités, de nouveaux métiers ou en tous cas, de nouvelles activités et qualifications attractives, afin de lutter contre la tendance de reléguer constamment les personnes toxico-dépendantes dans le registre des sous-boulots.

La formation enfin, doit suivre cette même logique. En effet, on peut distinguer entre

1. une acception « faible » du terme de formation, essentiellement orientée vers l'acquisition de savoirs spécifiques, avant tout qualifiants sur le plan professionnel, ou même, éventuellement, soucieux d'élargir l'horizon des personnes formées (cours de littérature, de sport, etc.) ;
2. une acception « forte » de la notion de formation, d'emblée envisagée comme constituées de volets diversifiés et complémentaires, gérées dans une idée convergente de progression de la personne, et en confrontation toujours plus favorable face aux contraintes externes (hors de la sphère protégée du travail social).

Il est certes possible d'aller plus loin que ces exigences minimales, mais nous voulions esquisser un pas dans la direction de ce que d'une part, nous tentons de mettre en pratique dans le cadre de l'Association du Relais et ce que d'autre part, nous sentons comme répondant de plus en plus aux caractéristiques et aux pressions sociales en cours d'émergence aujourd'hui. Notre Association s'est toujours fait un point d'honneur à suivre voire anticiper cette évolution des pressions sociales par des initiatives nouvelles, dans la forme, le mode opératoire ou la localisation géographique. Ces quelque trente ans de recul sur la création d'entreprises d'insertion ou de réinsertion, les paradoxes et effets pervers soulevés par leurs détracteurs, nous les avons vécus de l'intérieur et tentés, de diverses manières, d'apporter des correctifs, et finalement des approches nouvelles. La démarche de plus en plus holistique que nous évoquons ici comprend du reste de nombreux volets d'intervention complémentaires, bien entendu encore et toujours à caractère expérimental. La réinsertion professionnelle n'est qu'un des chemins, depuis longtemps privilégié - mais jamais exclusif !- et développé dans le cadre de notre travail pour contribuer à la réinsertion, au sens le plus global. Le mariage de l'exigence économique avec l'effet de passerelle sociale (et donc de portier¹⁵ en pensant à l'entrepreneur de ce type de structure) que doit constituer l'activité de réinsertion professionnelle, finalement pas si éloignée de celle de « relais », se trouve donc au centre de nos préoccupations, malgré les difficultés, ou plutôt en raison des difficultés rencontrées jusqu'ici, puisque ces ambiguïtés sont aussi celles que les personnes toxico-dépendantes soucieuses de dépasser leurs problèmes devront en fin de compte surmonter.

Afin de rester critique et évolutif par rapport à ses propres initiatives enfin, nous ne voyons pas d'autres moyens que de dialoguer et d'échanger des connaissances sur des expériences aussi diversifiées que possible¹⁶, d'une part avec des partenaires du secteur social ailleurs en Suisse, en Europe et dans le monde (l'idée est d'échapper au confinement d'une vision ultra-locale) et d'autre part avec des partenaires forts de ce secteur, notamment dans le monde économique et dans les sphères associatives les plus variées. Cette extériorité à maintenir à tout prix s'est avérée nécessaire pour éviter l'auto-référencement et la complaisance, elle l'est probablement plus que jamais pour les défis à venir.

¹⁴ Ce dispositif est celui que nous préconisons à travers le projet Espace Découverte, formation multi-facettes, complémentaire à l'acquisition des qualifications professionnelles mais dans notre projet « outsourcée » (confiée par des entreprises de réinsertion à une interface spécialisée). Espace Découverte prévoit aussi de s'attacher à débusquer et explorer expérimentalement (par des cours, des projets), les potentialités des personnes, indépendamment de leurs diplômes (ou manque de diplômes). Nous ne voyons aucun obstacle à ce que les entreprises de réinsertion aillent dans cette direction, si l'on songe par exemple que plusieurs pays ont déjà acquis des compétences importantes dans la validation des acquis de vie.

¹⁵ Ceci reprend à nouveau une des idées-forces de Castra (op. cit.).

¹⁶ A ce propos il faut souligner l'initiative du Collectif des entreprises d'insertion du Québec qui met sur pied une rencontre internationale (Canada, France, Belgique et Suisse) sur le thème des entreprises d'insertion par l'économie en 2004.

Bibliographie

BOIVIN Louise et FORTIER Mark (dir.), (1998) L'économie sociale : l'avenir d'une illusion, Québec, Fides

BILLIS David (2000.) A Theory of the Voluntary Sector : Implications for Policy and Practice. Londres: Center for voluntary Organizations, Working paper No 5.

BÜTSCHI Danielle et CATTACIN Sandro, (1994) Le modèle Suisse du bien être : Lausanne Editions Réalités Sociales

CASTRA Denis, (2003) L'insertion professionnelle des publics précaires, Paris, PUF

DEFOURNY Jacques et MONZON CAMPOS José L., (1992) The Third Sector, Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations, Bruxelles, De Boeck Université

GRELL Paul, (1998) L'Etat-providence : de la politique sociale à l'économie sociale, in BOIVIN Louise et FORTIER Mark (dir.), L'économie sociale : l'avenir d'une illusion, Québec, Fides

LAVILLE Jean-Louis, (1994) L'économie solidaire : Une perspective internationale, Paris, Desclée de Brouwer

MARTIGNONI YVES-L. et ROSSINI Stephane, (1999) L'importance des institutions privées sans but lucratif dans la protection sociale en Suisse, OFS

RIFKIN Jeremy, (1996) La fin du travail, Paris, La Découverte

VAILLANCOURT Yves, (1998) Appel en faveur d'une économie sociale et solidaire, in Nouvelles pratiques sociales, Volume 11, No 1, printemps, Québec

Pour plus d'informations :
Association du Relais
Grand-Rue 82, CP, 1110 Morges 1
tél. 021 804 88 11, info@relais.ch